

REGLEMENT INTERIEUR

LES BLEUETS DE THURINS

Vous trouverez ci-dessous, quelques règles de fonctionnement que vous engagez à respecter en adhérant à l'association des Bleuets de Thurins.

ENTRENELEMENTS

- Horaires

La ponctualité est de rigueur aux entraînements afin de ne pas perturber l'ensemble du groupe et de ne pas négliger l'échauffement étape importante pour éviter les risques d'accidents.

- Absences

L'adhésion au club implique une assiduité à tous les entraînements correspondant à votre section.

En cas d'absence occasionnelle (maladie, voyage de classe...etc) au moins une des monitrices encadrant le groupe doit être prévenue. Ceci dans un souci de sécurité mais également de respect envers les monitrices. Pour vous permettre de les joindre sans problème, la liste des numéros auxquels vous pouvez les contacter, vous est remise à la validation définitive de votre inscription.

- Tenue

Une tenue de sport adéquat est obligatoire pendant les entraînements. Nous vous demandons également de veiller à ce que les cheveux soient attachés. Les bijoux, bonbons ou encore téléphones portables sont strictement INTERDITS.

- Comportement

Afin d'assurer le déroulement des cours dans les meilleures conditions, il est demandé aux parents, ainsi qu'aux copines (autres que celles de l'équipe) de ne pas rester dans la salle des sports pendant la durée de l'entraînement. Pour toutes les sections, autres qu'Ini Gym et Bout Chou, chaque gymnaste doit obligatoirement participer à l'installation et au rangement du matériel lors des séances d'entraînement.

Respect envers les autres et motivation sont également 2 comportements importants que nous attendons de la part de chaque gymnaste lors des entraînements et manifestations (concours, fêtes...etc).

Nous rappelons que les cours de gymnastique ne sont pas des séances de récréation et encore moins de la garderie. Pour les sections Bout chou, mini-poussines et poussines, les parents doivent obligatoirement récupérer leur enfant dans la salle des sports et les accompagner ensuite aux vestiaires.

COMPETITIONS

L'association des Bleuets de Thurins est affiliée à la F.S.C.F, de ce fait chaque gymnaste inscrite possède sa licence qui l'engage obligatoirement (sauf en cas de blessure) à participer aux concours et au festival organisés par la F.S.C.F. Un calendrier, des dates et lieux des concours, est donné (courant octobre) à chaque gymnaste concernée.

Il faut savoir que des désistements de dernière minute aux concours pénalisent le club et l'équipe. Des disqualifications ou pénalités financières peuvent être appliquées par la F.S.C.F à l'équipe qui se retrouve incomplète.

SANTIONS

En cas de : * de retard aux entraînements, * d'absence non excusée et répétée, * de mauvais comportement, * de non-respect du règlement intérieur.

Les monitrices pourront exclure les gymnastes qui ne respecteront pas le règlement.

DIVERS

Aucun chèque de cotisation en cas d'abandon ne sera rendu après 3 cours.

La signature de ce règlement intérieur vaut l'acceptation de son contenu.

Ecrire « Lu et approuvé » :

Fait le : / /

Signature des parents et enfants :